



Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs, Monsieur le directeur,

Le dernier CCAS plénier s'est déroulé le 27 septembre 2019, il y a quasiment 9 mois.

À l'appel de FORCE OUVRIÈRE et de plusieurs autres organisations syndicales, les salariés, les retraités, les demandeurs d'emploi, les jeunes étaient dans l'action depuis le 5 décembre et participaient à la mère des batailles contre l'amère réforme des retraites.

Parallèlement, les agents publics et les personnels de nos ministères subissaient d'autres réformes gouvernementales dévastatrices en matière de réorganisations de services, de suppression de missions, de réductions d'effectifs, de conditions de travail, de prestations d'action sociale, de remise en cause de leurs droits individuels (CAP), sans oublier le gel durable de la valeur du point d'indice.

En outre, la loi de transformation de la fonction publique, véritable outil pour la destruction du statut des fonctionnaires, va installer l'incertitude, la précarité et le chômage (en institutionnalisant des ruptures conventionnelles pour les agents publics).

C'est dans ce contexte social tendu ajouté à une crise sanitaire et économique d'une ampleur inédite et anxiogène liée au COVID19 que se réunit le présent CCAS en mode de communication dégradé.

Le projet d'agenda social présenté à FO lors d'une bilatérale avec la Secrétaire générale le 2 juin dernier, propose de travailler sur une **redéfinition du modèle** d'action sociale des MTES-MCTRCT. Cette nouvelle organisation serait liée à la création des futurs Secrétariats généraux communs (SGC)

Les MTES-MCTRCT disposent d'une action sociale de proximité adoptée et reconnue par les agents. Elle s'appuie sur les valeurs et l'engagement du mouvement syndical. **FO affirme que ce modèle fonctionne, il en a apporté ses preuves, il n'y a donc pas lieu de le redéfinir.**

Les 129 présidents de CLAS organisent l'action sociale collective avec efficacité, mais aujourd'hui il faut leur donner de la visibilité.

Les CLAS sont actifs et le dernier bilan des Crédits d'initiatives locales (CIL) le démontre avec une augmentation du nombre d'action sociale collective d'environ 45 % sur la période 2015-2019 (466 à 674 actions).

Les aides matérielles d'urgences gérées par les CLAS ont continué à fonctionner y compris dès le début de la période de confinement malgré une note un peu tardive de l'administration.

Un travail a été fait en CCAS pour consolider les missions des présidents de CLAS (nouvel arrêté du 7 octobre 2019 et projet de note présenté lors de ce CCAS).

Pour FO, Il faut **adapter** le fonctionnement des CLAS des DDT en tenant compte d'une part de la mise en place des SGC et d'autre part de l'adaptation à la Nouvelle cartographie budgétaire du BOP 217.

Les adaptations à faire ne nécessitent pas une remise à plat et une redéfinition de notre modèle d'ASM. FO y est totalement opposé!

À croire que notre administration souhaite conjuguer notre Action sociale ministérielle au passé décomposé!

Nous devons **défendre nos spécificités** et **maintenir les prestations** propres à notre ministère.

La Résolution adoptée à l'unanimité des OS lors du CCAS des MTES/MCTRCT du 27 septembre 2019 demandait le maintien des structures, des moyens de fonctionnement et des acteurs de l'action sociale ministérielle au sein de chaque DDT(M), en particulier les CLAS et leurs présidents.

Pour FO une des urgences en matière d'action sociale est d'assurer la pérennisation des restaurants administratifs et associations face aux conséquences liées à la crise sanitaire et éviter ainsi toute fermeture.

Le budget de la restauration représentant la moitié du budget de l'ASM, des propos rassurants ont été tenus par l'administration lors des dernières commissions budgétaire et restauration .

Pour ce qui concerne notre budget, une logique de "consolidation de l'accompagnement" passera par une assistance aux associations et une aide aux restaurants administratifs.

Les incidences financières liées à la crise sanitaire pour la restauration sont à la charge des administrations (Annexe 4 de la circulaire de 2015 – subvention de fonctionnement).

Force Ouvrière veillera à ce que les agents ne supportent aucun surcoût liés à la crise sanitaire.

De plus Force Ouvrière note avec satisfaction que le projet de transfert des crédits de restauration du programme 217 (MTES-MCTRCT) vers le programme 354 créé en 2020 "Administration territoriale de l'État" n'est plus d'actualité.

La crise actuelle impacte très violemment les activités du CGCV avec des pertes de chiffre d'affaires très important.

Après la fermeture des établissements scolaires et l'absence de départs en vacances au printemps, **retrouver la socialisation** est un besoin essentiel pour les jeunes.

FO demande à ce que la confiance des agents et de leurs familles envers les associations publiques soit reconnue par l'administration dans le cadre des Conventionnements et subventionnements futurs.

Le calendrier de mise en place des SGC est repoussé au 1^{er} janvier 2021.

Nous voici donc réunis ce jour dans un climat de contestations sociales importantes avec comme objectif principal dans le cadre de ce CCAS d'obtenir de votre part des réponses claires et précises.

L'instruction relative au volet ressources humaines de la mise en œuvre des SGC précise que le préfigurateur du SGC portera une attention particulière à la situation des agents des DDI qui exercent des responsabilités en tant que représentant syndical au sein des structures locales appelées à décider et mettre en œuvre les actions sociales de proximité, susceptibles de rejoindre les SGC.

Certains présidents de CLAS sont actuellement en situation de temps partagé avec des missions ayant vocation à être transférées au SGC, des solutions doivent être trouvées pour ces cas particuliers.

Comment s'établiront les missions d'actions sociales en lien avec les services support des Secrétariats généraux communs ?

FO demande une parfaite transparence dans l'application de la nouvelle cartographie budgétaire du BOP217.

FO reste en attente de l'engagement obtenu auprès du Secrétaire général du Gouvernement (SGG) de l'ouverture d'une concertation spécifique sur le sujet de l'action sociale, dans le cadre de la création des SGC.

FO sera attentif à la suite donnée à la résolution adoptée ce jour par la majorité des OS sur la **mise en place d'un moratoire** et une sanctuarisation des crédits d'action sociale ministérielle à hauteur de 15 M€ par année sur la période 2020/2022. Le Projet de loi de finance 2021 est en cours d'élaboration et l'objectif revendiqué par FO est de pérenniser un socle d'action sociale ministérielle permettant de répondre aux besoins des personnels actifs et retraités et de ne plus être indexé sur un ratio par ETPT.

Les suppressions d'effectifs et les transferts d'emplois (ministère de l'Intérieur, établissements publics, collectivités territoriales) ne doivent pas entraîner une réduction des crédits d'action sociale ministérielle qui ne tient pas compte des retraités, également éligibles à l'ASM.

Le contexte social décrit ci-dessus exige **un budget d'action sociale sanctuarisé** à la hauteur des difficultés rencontrées par vos agents et permettant de maintenir ce lien social essentiel à notre communauté de travail.

L'article 9 de la Loi du 13 juillet 1983 précise que les fonctionnaires **participent** par leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à la définition et **à la gestion de l'action sociale** dont ils bénéficient où qu'ils organisent.

Dans le respect de cette Loi, Force Ouvrière continuera à y prendre toute sa place

Merci à toutes et à tous de votre attention.